



En cas de non respect des consignes décrites ci-dessous, les instances peuvent rétablir la fermeture du site.

*****RESPECTONS LES CONSIGNES*****

Le plan de reprise proposé ci-dessous respecte les recommandations gouvernementales ainsi que celles de la FFVRC valables pour la période du 02 au 22 juin. Elles seront modifiées à chaque nouvelle évolution des directives précitées.

La FFVRC a émis le 11 mai, un certain nombre de préconisations de règles de protection des licenciés.

Le MRCL mettra à disposition de ces adhérents qui en seraient démunis :

- Masques à usage unique
- Lingettes désinfectantes
- Gel hydro-alcoolique
- Pulvérisateur désinfectant dans les toilettes + lingettes désinfectantes.
- Poubelles spécifiques pour les déchets.

Nous devons **TOUS, respecter et appliquer** des consignes en toute responsabilité. Un affichage spécifique rappellera sur l'ensemble du site les différents gestes barrières.

L'accès au site, pour une demi-journée est soumis à une inscription et validation préalable par le responsable de section. Les validations ne seront pas contestables, la liste sera consultable par tous sur le site du club. Le mercredi après midi privilégiera les rookies et jeunes pilotes. Cette inscription permettra de communiquer aux services sanitaires, le nom et la présence d'un pratiquant en cas de suspicion de CoVid 19.

1. Consignes à suivre en cas de contamination :

En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une séance :

Restez chez vous.

Prévenir immédiatement le club (responsable).

Consultez et vous faire tester.

Tenir le responsable au courant des résultats du test

Pour les autres participants du même créneau :

Le responsable vous prévient dès le premier appel du malade potentiel :

Isolez-vous en tant que cas contact.

Ne revenir au club qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours.

Si le premier cas est positif, il vous est fortement recommandé de vous faire tester.

La FFVRC, le 11 mai a rajouté certaines contraintes.

- Port du masque obligatoire.
- Pratique et mécanique uniquement à l'extérieur (le local sous le podium est interdit).
- Limitation du nombre de licenciés sur le site (10 maximum).
- Placement en quinconce des pratiquants dans les stands.
- Espacement de 2 mètres sur le podium (5 personnes maxi).
- L'organisation de repas, de distribution de boissons et buvette est interdite.
- L'utilisation du mobilier annexe (chaises et tables) interdit.

- Utilisation par les pratiquants de leurs propres moyens de protection individuelle et de leur matériel de pratique. (chaise possible).
- Pas d'échange de matériel, de prêt d'outillage entre pratiquant sans désinfection.
- Eviter le croisement dans l'escalier du podium.
- Vapotage et cigarette interdite dans les stands.
- Interdiction de l'utilisation de soufflette.
- Nettoyage de l'emplacement utilisé en fin de pratique.

Afin de conserver le confort de notre site, les toilettes seront ouvertes en respectant certaines règles d'hygiène.

- Affichage spécifique à l'intérieur et l'extérieur
- Respecter la propreté du lieu
- Utilisation du pulvérisateur désinfectant, et des lingettes pour nettoyer la lunette des toilettes.
- Lavage des mains au savon à la sortie.
- Jeter les lingettes dans la poubelle à l'intérieur.

Proposition

D'autre part, sur notre site, nous accueillons le Moto-Club. Pour respecter les mesures barrières et afin de ne pas bloquer l'accès aux adhérents motards nous proposons la mise en place d'une « barrière physique » type barrière rouge de ville (comme les ateliers nous avaient prêté lors de la CdF 2019), afin de séparer matériellement les 2 sections.



PROTOCOLE VALIDE LE 07 JUIN 2020 PAR LA COMMISSION DEDIEE ET
LE PRESIDENT DE L'ALC Joseph ESCRIBANO